

Décret du 30 janvier 2003 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

NOR : ECOP0300061D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre délégué au commerce extérieur,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2002-893 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2002-953 du 3 juillet 2002 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué au commerce extérieur ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Morailion, inspecteur général de l'agriculture, est nommé directeur des relations économiques extérieures, en remplacement de M. Jean-François Stoll, administrateur civil hors classe, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au commerce extérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 2003.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JEAN-PIERRE RAFFARIN

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
FRANCIS MER

Le ministre délégué
au commerce extérieur,
FRANÇOIS LOOS

Arrêté du 23 janvier 2003 portant nomination des membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

NOR : ECOT0214265A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 141-4 ;

Vu le décret n° 2002-709 du 2 mai 2002 pris pour l'application de l'article L. 141-4 du code monétaire et financier, notamment ses articles 1^{er} et 2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentants de leurs assemblées respectives :

M. Jean-Pierre Brard, député ;
M. Paul Loidant, sénateur.

Art. 2. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentants de l'Etat :

Sur proposition du secrétariat général
de la défense nationale

M. Henri Serres.

Sur proposition du ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie

Le haut fonctionnaire de défense ou son représentant.
Le directeur du Trésor ou son représentant.

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice

Le directeur des affaires criminelles et des grâces ou son représentant.

Sur proposition du ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales

Mme Catherine Chambon.

Sur proposition de la ministre de la défense

M. Pierre-Yves Dolo.

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

Le directeur général de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

Sur proposition de la ministre déléguée à l'industrie

Le directeur général de l'industrie, des technologies de l'information et des postes ou son représentant.

Art. 3. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentants des émetteurs de cartes de paiement, sur proposition du gouverneur de la Banque de France :

M. Cédric Sarazin ;
M. Patrice Couffignal ;
M. Antoine Sautereau ;
M. Armand de Milleville ;
M. Jean-François Trussant ;
M. Michel Drapier ;
M. Bruno Charrier ;
Mme Christine Woillez ;
M. Jean-Marie Dragon ;
M. Bernard Dutreuil.

Art. 4. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentants du collège « consommateurs » du Conseil national de la consommation, sur proposition dudit collège :

Mme Frédérique Pfrunder ;
M. Christian Huard ;
M. Marcel Panchout ;
M. Olivier Bouget ;
M. Raphaël Manzano.

Art. 5. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentants des organisations professionnelles de commerçants, sur proposition de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie :

M. Baudouin Monnoyeur ;
Mme Cécile Felzines ;
M. Jérôme Bédier ;
M. Jacques Perrilliat ;
M. Jean-Christian Fandoux.

Art. 6. – Sont nommés membres de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de personnalités qualifiées :

M. Honore ;
M. Stern ;
Mme Pitrat.

Art. 7. – M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, est nommé président de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement.

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 2003.

FRANCIS MER

Décision du 22 janvier 2003 relative à l'affectation d'un membre du Conseil de la concurrence

NOR : ECOX0300286S

Par décision de la présidente du Conseil de la concurrence en date du 22 janvier 2003, Mme Martine Behar-Touchais, professeure à l'université Paris-V, est affectée aux sections II, IV et III A du Conseil de la concurrence.